

Province de Québec  
Municipalité de Saint-Valère  
Lundi 5 mars 2018

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 5 mars 2018 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 10.

Sont présent(e)s:	Madame	Valérie Fortier
	Messieurs	Guy Dupuis
		Marcel Larochelle
		Yvon Martel
		Éric Morissette
Est absent :	Monsieur	Denis Bergeron

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Marc Plante, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 45-2018 Lecture et adoption de l'ordre du jour.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est accepté tel que lu.
- 46-2018 Adoption du procès-verbal du lundi 5 février 2018.  
Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Yvon Martel que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 5 février 2018 est accepté tel qu'il a été rédigé.
- 47-2018 Les Comptes.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que les comptes sont acceptés pour paiement tel que présentés.  
  
Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 48-2018 Adoption du règlement numéro 356-2018 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018.  
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil accepte l'adoption du règlement numéro 356-2018 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2018
- 49-2018 Modification résolution 05-2018 (avis motion règlement taxation).  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil accepte la modification de la résolution 05-2018 (avis motion règlement taxation), il aurait dû se lire Le conseiller Guy Dupuis présente et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 356-2018 pour fixer la taxation de vidange de fosse septique et les conditions de leur perception. Une copie du règlement sera disponible au bureau municipal 48 heures avant l'adoption du règlement.
- 50-2018 Avis motion pour adopter le règlement numéro 357-2018 modifiant le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanismes (RCI), visant à permettre la garde d'animaux de ferme sur des terrains d'usage résidentiel à l'intérieur des zones agricoles « A ».  
La conseillère Valérie Fortier présente et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement numéro 357-2018 modifiant le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanismes (RCI), visant à permettre la garde d'animaux de ferme sur des terrains d'usage résidentiel à l'intérieur des zones agricoles « A ».

- 51-2018 Avis de motion pour adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions.  
Il est proposé par Éric Morissette que le conseil met en étude l'avis de motion pour adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions étant donné que le maire monsieur Marc Plante a utilisé son droit véto.
- 52-2018 Adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que le conseil met à l'étude l'adoption du premier projet de règlement numéro 358-2018 modifiant le règlement de zonage numéro 120-89 concernant les logements intergénérationnels ainsi que diverses dispositions étant donné que le maire monsieur Marc Plante a utilisé son droit véto.
- 53-2018 Résolution adoptant le premier projet de règlement et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil met à l'étude la résolution adoptant le premier projet de règlement et fixant la date, le lieu et l'heure de l'assemblée publique de consultation étant donné que le maire monsieur Marc Plante a utilisé son droit véto .
- 54-2018 Demande de dérogation mineur pour le bâtiment d'élevage du 349, route 161, lot 5 180 498, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis, ainsi que la réduction des distances séparatrices applicable entre l'installation d'élevage et les maisons d'habitations avoisinantes.

**ATTENDU QUE** la Ferme Gaillard Inc. est propriétaire du 349, route 161 lot 5 180 498 du cadastre du Québec, zone 11A, représenté par ses actionnaires monsieur Jean-Michel Gaillard et madame Isabelle Magnin;

**ATTENDU QUE** le projet consiste à réaliser un agrandissement du bâtiment d'élevage de 2 619 mètres carrés en cour latérale droite ainsi que l'augmentation du cheptel bovin, ce qui est dérogatoire à deux dispositions des règlements présentement en vigueur;

**VOLET 1 : Agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis**

**ATTENDU QUE** le bâtiment d'élevage est dérogatoire, mais protégé par droit acquis en raison de la marge de recul avant;

**ATTENDU QUE** des agrandissements d'une superficie de 1 198,2 mètres carrés du bâtiment d'élevage ont été réalisés depuis 1989 et qu'une régularisation de la situation est souhaitable;

**ATTENDU QU'**il est permis d'agrandir un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis ayant une superficie de 725,1 mètres carrés de vingt pourcent (20 %) maximum;

**ATTENDU QUE** les agrandissements ont été réalisés dans une impression de conformité;

Demande de dérogation mineure pour le bâtiment d'élevage du 349, route 161, lot 5 180 498, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis, ainsi que la réduction des distances séparatrices applicable entre l'installation d'élevage et les maisons d'habitation avoisinantes (suite).

**ATTENDU QUE** le nouveau projet d'agrandissement du bâtiment d'élevage est nécessaire à l'expansion de l'entreprise agricole et que les usages agricoles sont permis dans la zone 11A;

**VOLET 2 : Réduction des distances séparatrices entre une installation d'élevage et des maisons d'habitation avoisinantes**

**ATTENDU QUE** le projet consiste à augmenter le cheptel bovin de 73,9 unités animales à 210,4 unités animales, ce qui rend dérogatoire le projet pour la distance séparatrice relative à la gestion des odeurs en milieu agricole;

**ATTENDU QU'**un agrandissement vers l'arrière serait aussi, dans ce cas, non-conforme, car la distance séparatrice est prise, à partir du bâtiment existant;

**ATTENDU QUE** la distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation du 386, route 161 est de 63 mètres, ce qui déroge de 42 mètres;

**ATTENDU QUE** la distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation du 394, route 161 est de 70,8 mètres, ce qui déroge de 34,2 mètres;

**ATTENDU QUE** la distance entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation du 392, route 161 est de 75,4 mètres, ce qui déroge de 29,6 mètres;

**ATTENDU QUE** la localisation de l'agrandissement de l'installation d'élevage crée un écran entre les fosses et les maisons d'habitation;

**ATTENDU QUE** la localisation de l'agrandissement de l'installation d'élevage est prévu à l'endroit le plus logique considérant la localisation et l'utilisation des bâtiments existants;

**ATTENDU QUE** pour bâtir une nouvelle installation d'élevage conforme par rapport aux distances séparatrices, le bâtiment devrait être bâti à plus de 150 mètres des installations existantes, ce qui diminue grandement la fonctionnalité du site;

**ATTENDU QUE** le Comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 26 février 2018 et recommande au Conseil municipal d'autoriser la demande de dérogation mineure.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise la demande de dérogation mineure de la Ferme Gaillard Inc., il est résolu :

**QU'**augmenter le pourcentage permis d'agrandissement pour un bâtiment de 725,1 mètres carrés dérogatoires protégé par droit acquis de 20% à 530%, ce qui représente une non-conformité de 510%;

**QUE** de réduire la distance séparatrice applicable entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation localisée sur le lot 5 181 358 (386, route 161) de 105 mètres à 63 mètres, ce qui représente une non-conformité de 42 mètres;

**QUE** de réduire la distance séparatrice applicable entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation localisée sur le lot 5 181 357 (394, route 161) de 105 mètres à 71 mètres, ce qui représente une non-conformité de 34 mètres;

54-2018 Demande de dérogation mineure pour le bâtiment d'élevage du 349, route 161, lot 5 180 498, concernant l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droit acquis, ainsi que la réduction des distances séparatrices applicable entre l'installation d'élevage et les maisons d'habitation avoisinantes (suite 1).

**QUE** réduire la distance séparatrice applicable entre l'installation d'élevage et la maison d'habitation localisée sur le lot 5 180 434 (392, route 161) de 105 mètres à 76 mètres, ce qui représente une non-conformité de 29 mètres;

Le comité accepte la dérogation pour les raisons précitées.

55-2018 Demande de soumissions publiques pour l'achat de pierre pour l'année 2018.

Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Éric Morissette que le conseil demande des soumissions publiques pour l'achat de pierre pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **PIERRE** » et ce, au plus tard le jeudi 5 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

56-2018 Demande de soumissions sur invitation pour la location de pelle hydraulique pour 2018.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour la location de pelle hydraulique pour l'année 2018. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **LOCATION DE PELLE** » et ce, au plus tard le mardi 3 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

57-2018 Demande de soumissions sur invitation calcium liquide pour l'année 2018.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat et l'épandage de calcium ou magnésium liquide (abat de poussière) pour les chemins municipaux de la municipalité. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **CALCIUM** » et ce, au plus tard le mardi 3 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

58-2018 Demande de soumissions pour l'achat de diesel 2018.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Guy Dupuis que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **DIESEL** » et ce, au plus tard le mardi 3 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

59-2018 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion à l'heure pour 2018.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour du transport à l'heure pour l'année 2018. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT HEURE** » et ce, au plus tard le mardi 3 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

60-2018 Demande de soumissions sur invitation pour la location de camion au kilomètre tonne pour 2018.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil demande des soumissions sur invitation et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à inviter les soumissionnaires appropriés pour des soumissions au kilomètre tonnage pour l'année 2018. Les soumissions devront être expédiées par courrier recommandé dans une enveloppe au directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Saint-Valère ou lui être remises en mains propres et porter la mention « **TRANSPORT KILOMÈTRE TONNE** » et ce, au plus tard le mardi 3 avril 2018 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée du conseil du 9 avril 2018.

61-2018 Inscription du directeur général au congrès ADMQ du 13 au 15 juin 2018.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise les dépenses de monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier pour le congrès 2018 de l'ADMQ qui se tiendra du 13 au 15 juin 2018, au Centre des congrès de Québec. Le coût de l'inscription est de 524 \$ plus taxes.

62-2018 Autorisation transfert dossier avocat Me Jean Gagné suite plainte en environnement.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise le transfert des dossiers à l'avocat Me Jean Gagné suite à une plainte en environnement et d'entreprendre toutes les procédures afin de rendre conforme les installations septiques.

63-2018 Acceptation rapport financier 2017 de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie de Bulstrode.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil accepte le rapport financier pour l'année 2017 de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de Bulstrode (RISIB).

64-2018 Demande subvention TECQ pour route de la Coupe (10 471 \$).

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

64-2018

Demande subvention TECQ pour route de la Coupe (10 471 \$) (suite).

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise la demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux dans la route de la Coupe pour un montant de 10 471 \$. Il est également résolu:

**QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

**QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

**QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

**QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

65-2018

Renouvellement permis chenil de monsieur Yvon Fournier, rang Courtois.

**ATTENDU QUE** monsieur Yvon Fournier, représentant de la compagnie 2327-7429 Québec inc., a demandé au conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation d'un chenil pour 7 chiens de traîneaux de race Husky-Malamute;

**ATTENDU QUE** monsieur Yvon Fournier a établi son chenil sur le lot 5 180 611 du cadastre du Québec (rang Courtois);

**ATTENDU QUE** la municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

**ATTENDU QUE** pour l'autorisation de sa demande, monsieur Fournier devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2018 à monsieur Yvon Fournier et ce, aux conditions suivantes:

65-2018 Renouvellement permis chenil de monsieur Yvon Fournier, rang Courtois (suite).

**QUE** monsieur Fournier devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

**QUE** monsieur Fournier devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

**QUE** monsieur Fournier devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;

**Qu'**à la suite d'une plainte, monsieur Fournier, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

**QU'**à défaut par monsieur Fournier de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

66-2018 Ramasser et déchiqeter les arbres suite au verglas à maximum 5 000 \$.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil accepte l'opération de ramassage et déchiqetage des arbres suite au verglas pour un montant maximum de 5 000 \$.

67-2018 Renouvellement mandat GHD (dossier Sintra, EXP inc. et LVM inc.).

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Valérie Fortier que le conseil accepte l'offre de service professionnel par monsieur Nicolas Bélanger pour le renouvellement du mandat GHD (dossier Sintra, EXP inc. et LVM inc.), concernant les travaux dans le rang 11 de Saint-Valère.

68-2018 Autorisation achat d'abrasif supplémentaire.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'achat d'abrasif supplémentaire pour un montant maximum de 2 000 \$.

69-2018 Autorisation signature contrat location pour le terrain balle.

Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras à signer le contrat de location pour le terrain de balle pour l'année 2018.

70-2018 Demande de remboursement subvention PIQM-MADA section aînées.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé pas Yvon Martel que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras de faire la demande de remboursement de subvention au montant de 100 000 \$ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel section aînés relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 2,5 du Programme d'Infrastructures Québec-Municipalités du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents relatif à la demande de remboursement subvention.

71-2018 Demande de remboursement subvention pour le projet de construction du Pavillon intergénérationnel des loisirs soumis dans le cadre du Programme de soutien aux installation sportives et récréatives – phase II du Ministère de l'Éducation et Enseignement supérieur.

Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras de faire la demande de remboursement de subvention au montant de 101 379 \$ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel section jeunes

71-2018 Demande de remboursement subvention pour le projet de construction du Pavillon intergénérationnel des loisirs soumis dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (suite).

dans le cadre Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – phase II du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé à signer tous les documents relatifs à la demande de remboursement subvention.

72-2018 Autorisation signature entente sport loisir avec la Ville de Warwick.  
Il est proposé par Valérie Fortier et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le maire, monsieur Marc Plante, ainsi que le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jocelyn Jutras à signer l'entente intermunicipale relative au loisir et à la culture avec la Ville de Warwick.

73-2018 Autorisation paiement conférence bibliothèque 25 mai 2018.  
Il est proposé par Guy Dupuis et appuyé par Marcel Larochelle que le conseil autorise la dépense pour la conférencière Rosette Laberge au montant total de 444,84 \$ (incluant frais déplacement ainsi que les taxes applicables).

74-2018 Autorisation pour l'organisation du camp de jour 2018.  
Il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Valérie Fortier que le conseil autorise l'organisation du camp de jour pour l'été 2018 étant donné qu'il n'y a pas de comité de loisir.

75-2018 Autorisation engagement animateur camp d'été.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise l'engagement d'animateur (3) pour le camp d'été selon le nombre d'inscription des enfants pour l'année 2018.

76-2018 Autorisation engagement coordonnatrice loisir.

**ATTENDU QUE** suite à l'ouverture d'un poste comme coordonnateur (trice) en loisir;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Morissette et appuyé par Guy Dupuis que le conseil autorise le comité de sélection à faire l'engagement de la coordonnatrice en loisir.

77-2018 Autorisation cotation zone humide.  
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Éric Morissette que le conseil autorise le directeur général et secrétaire trésorier monsieur Jocelyn Jutras à faire des demandes de cotation pour l'analyse des milieux humides appartenant à la municipalité afin d'obtenir une caractérisation pour savoir qu'est-ce qu'on peut faire ou aménager dans ce secteur soit sur les lots 5 180 339 et 5 180 379.



Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

47-2018, 55-2018, 56-2018, 57-2018, 58-2018, 59-2018, 60-2018, 61-2018, 62-2018, 64-2018, 66-2018, 67-2018, 68-2018, 72-2018, 73-2018, 74-2018, 75-2018, 76-2018, 77-2018.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 6<sup>e</sup> jour du mois de mars deux mil dix-huit.

Le directeur général  
et secrétaire-trésorier,

78-2018

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 10 par Marcel Larochelle que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

---

Marc Plante  
Maire

---

Marc Plante  
Maire

---

Jocelyn Jutras,  
Directeur général  
et secrétaire-trésorier